

# Pneumologues

## Ce que défendront les Spécialistes CSMF

### 5 revendications majeures des pneumologues

**Les pneumologues de la CSMF, membres du SAR, ont des revendications identiques à celles de leur verticalité. Ils s'inscrivent dans le programme des spécialistes CSMF, ils tiennent à rappeler :**

- Que le SAR était opposé à la signature de la dernière convention 2016, que n'a ailleurs pas signé la CSMF à cause du déséquilibre des enveloppes généralistes et spécialistes,
- Que l'animation du collège des spécialistes dans l'URPS des Hauts de France a été abandonnée au profit des missions transversales, témoignant par-là du manque d'intérêt pour une individualisation de la branche spécialiste,
- Que les actions concernant les pneumologues ont pu être menées sans problème (ex : projet ETAPES de télésurveillance de la VNI des BPCO),
- Nos demandes ont toujours été relayées et soutenues par la branche des spécialistes de la CSMF.

**Nos demandes spécifiques reposent sur :**

#### 1. Reconnaissance métier et expertise

La reconnaissance du métier et de notre expertise, parfois oubliées par les autres spécialistes hospitalo-universitaires que sont les oncologues, infectiologues, internistes et pneumo-pédiatres. Notre place est incontournable pour l'écriture des recommandations (ex : prise en charge du post-COVID) et dans le suivi, en ville, des pathologies chroniques.

#### 2. Prises en charges pathologies chroniques

La simplification des prises en charge des pathologies chroniques (PPC du SAS, entre autres) où la voix des libéraux doit être entendue, le passage en commission de simplifications administratives ne pouvant tout rattraper.

#### 3. Valorisation actions de prise en charge

La valorisation de toutes nos actions de prise en charge, telles les participations aux DMD pneumopathies interstitielles et RCA pour les asthmes sévères (en plus des RCP de cancérologie) et du soin non programmé avec majoration de 15 € applicable sur les actes techniques pour prise en charge des patients dans les 48 heures sur appel du médecin traitant (et pas sur les seules consultations, comme actuellement).

#### 4. Valorisation des nouvelles organisations

Valoriser les nouvelles organisations partout où cela est possible dont les Equipes de Soins Spécialisées (ESS), proposées par la CSMF dans la loi TOURAINE de 2015, afin de reconnaître la place des spécialistes (encore et toujours une préoccupation de la CSMF) et pour faciliter l'accès aux soins dans des délais raisonnables.

#### 5. Deuxième et troisième acte

Mettre fin au deuxième acte à moitié prix et au troisième gratuit ; revaloriser le point travail bloqué depuis 16 ans serait le bienvenu, non pour gagner plus mais pour travailler mieux.

#### Ainsi vous est-il proposé de voter :

Soit pour un syndicat de spécialistes pour éliminer les syndicats poly-catégoriels et aboutir, comme au Québec, à 2 blocs spécialistes et généralistes.

Soit faire confiance à la CSMF, en pleine rénovation (Maison de l'Innovation de la Médecine Spécialisée, Cabinet 2030), qui défend tous les médecins, leur métier, leur exercice libéral et qui s'appuie sur le binôme médecin traitant/spécialiste de proximité, plus que jamais l'équation gagnante de l'efficacité en médecine libérale par sa complémentarité.

### Vos représentants aux URPS 2021

Dr Didier PERNET, Bourgogne Franche-Comté

Dr Philippe HUBERT, Bretagne

Dr Claude NOUVEAU, Bretagne

Dr Laurent SOHIER, Bretagne

Dr Odile VERON, Centre Val de Loire

Dr Pascal CHARLES, Grand-Est

Dr Stéphane PHILBERT, Guadeloupe

Dr Dominique PROISY, n° 2 liste Hauts de France

Dr Lise ROSENCHER, Île de France

Dr Elisabeth RIVAUD, Île de France

Dr Laurence SAFONT, Occitanie

Dr Jacques GAYRAUD, Occitanie

Dr Mohamed Akrame KAZI TANI, Pays de la Loire



1<sup>er</sup> syndicat de médecins spécialistes de France

Dr Dominique PROISY  
pneumologue

Dr Franck DEVULDER  
président Spécialistes-CSMF

Dr Jean-Paul ORTIZ  
président CSMF



CSMF



AU COMBAT !

Chers Amis,

Vous avez reçu l'enveloppe pour participer à l'élection URPS.

Celle-ci contient l'adresse du site où se rendre pour voter à compter du 31 mars 2021 – 12 H jusqu'au 07 avril 2021 12 H qui nécessitera votre numéro ordinal (pour l'Aisne : 02/....) et le numéro confidentiel contenu dans le courrier.

Vous avez également reçu le revue du Médecin de France consacrée aux élections URPS contenant la liste des candidats CSMF des 2 collègues et les professions de foi des 4 têtes de liste.

Vous pouvez compter sur notre engagement.

Nous comptons sur votre vote CSMF.

Bien cordialement.

D. PROISY